



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place de l'EPS dans l'enseignement scolaire

Question écrite n° 34667

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports sur la nécessité de conforter la place de l'éducation physique et sportive (EPS) et du sport scolaire dans les écoles du pays, en prévoyant un recrutement massif *via* le CAPEPS externe, interne et l'agrégation externe. Différents organismes en charge de la santé publique ne cessent d'alerter, depuis plusieurs années, sur la baisse des capacités physiques des jeunes, sur la sédentarité, sur l'obésité, sur l'hypertension et démontrent l'absolue nécessité d'une augmentation de la pratique physique de tous. L'EPS à l'école est dans cette perspective le seul lieu de pratique et d'apprentissages pour les élèves, filles et garçons, sans aucune discrimination. Après les semaines de confinement imposées au printemps 2020 par la pandémie de la covid-19, on aurait pu légitimement penser que des efforts auraient été menés en ce sens. Or il n'en est rien, malgré la mise en place du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C). Sur le terrain, même si une circulaire affichait la volonté d' « accroître la place de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture » la situation à la rentrée 2020 s'est dégradée : manque de professeurs d'EPS pour assurer les heures obligatoires (environ 10 %), classes surchargées (allant jusqu'à 38 élèves en lycée professionnel) ne permettant pas une pratique sportive de qualité, suppressions de postes malgré l'arrivée de 60 000 élèves supplémentaires dans le second degré depuis 2017, baisse des horaires en EPS avec la réforme de la voie professionnelle (1/2 heure en moins), sport scolaire malmené avec la réforme des lycées qui, en éclatant le groupe classe, multiplie les cours le mercredi après-midi... C'est pourquoi, afin de redonner une juste place à l'exercice physique dans les écoles, il lui demande, au regard de la pyramide des âges des enseignants d'EPS, d'augmenter le recrutement aux concours de CAPEPS externe, interne et de l'agrégation externe au travers un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes au concours d'EPS en 2021 qui permettrait d'atteindre le taux d'encadrement de 2007, mais également de revaloriser l'EPS dans le système éducatif et les agendas scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34667

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8918

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)